

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 28 juillet 2011 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mme BOUYGE, MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO, ROUSSY et TRIOUX.

Absent représenté : M. JOLY donne pouvoir à M. AYRAL.

Absentes excusées : Mmes AUZILLON et MAILLOT.

ORDRE DU JOUR MODIFIE (Le point portant sur le PLU de Volvic est reporté à la prochaine séance)

- ❖ Approbation des procès-verbaux des séances du 27 mai et 17 juin 2011.
- ❖ Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi du 16 décembre 2010 prévoit la création dans chaque département d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec pour objectifs une couverture totale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et, des modalités de rationalisation des périmètres des EPCI existants.

Le préfet du Puy-de-Dôme a proposé le 21 avril 2011 un schéma, intégrant les communes pas encore membres d'un EPCI, modifiant certains périmètres et fusionnant des EPCI. Pour Riom-Communauté il propose une extension du périmètre à la commune de Châtel-Guyon sous réserve de l'aboutissement de négociations entre ces deux collectivités.

Fin mars la commune de Châtel-Guyon avait fait part de sa volonté de lancer une réflexion sur son éventuelle intégration à Riom-Communauté. Un groupe de travail réunissant élus et services des deux collectivités avait entamé une réflexion sur la faisabilité, administrative, financière et juridique. Cette réflexion a été arrêtée en juin sur décision du bureau communautaire défavorable à l'intégration de la seule commune de Châtel-Guyon.

Le conseil communautaire en séance du 7 juillet après débat a émis un avis défavorable sur le SDCI proposé par le préfet au motif qu'il ne prévoit pas également l'intégration de la commune de Volvic en même temps que celle de Châtel-Guyon.

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire, adopte la position de Riom-Communauté par 4 voix et 7 abstentions de Mme BOUYGE, MM. FOURNIER, LARGERON, MICLET, PAPPALARDO, ROUSSY et TRIOUX et en conséquence émet un avis défavorable au projet de SDCI de la préfecture.
- ❖ Projet de convention « Relais Assistants Maternels » avec Riom-Communauté.

Depuis mars 2010, Riom-Communauté a compétence pour créer et animer un relais d'assistants maternels itinérant sur son territoire. Ce service s'adresse aux enfants, aux parents, aux assistants maternels, aux employés à domicile résidant sur le territoire communautaire. Il est proposé des ateliers d'éveil aux enfants accompagnés de l'assistant maternel, des permanences à destination des parents. Le service est gratuit. Le démarrage de ce service doit intervenir le 1^{er} septembre 2011.

Les ateliers d'éveil proposés aux enfants seront assurés deux fois par mois pour le bourg de Malauzat ; pour le bourg de Saint-Genès l'Enfant les assistants maternels auront le choix de venir sur Malauzat ou bien sur Marsat. Pour ce faire, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec Riom-Communauté précisant les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, du local dit « Salle des Associations » au bourg de Malauzat.
- ❖ Etablissement Public Foncier.

Le Conseil ratifie les adhésions de la commune d'ARFEUILLES (Allier) et de la communauté de communes du HAUT-LIVRADOIS à cet organisme.
- ❖ Travaux d'éclairage public et alimentation basse tension.

Les travaux de réalisation de l'éclairage public pour le lotissement « Clos de l'Armoise » ont fait l'objet d'une inscription au Programme Eclairage Public 2012 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy-de-Dôme. Le devis estimatif du montant des travaux s'élève à 12 000 euros HT. La commune doit prendre en charge 45 % du montant des travaux soit un fond de concours de 5 400 euros à verser au SIEG.

Quant au prolongement de l'alimentation basse tension chemin de Marcoin, il nécessite l'intervention du SIEG pour un montant de 5 036 euros TTC ; la part de la commune s'élevant à 953 euros.

En conséquence le Conseil autorise le maire à signer une convention de financement avec le SIEG et approuve le versement d'un fond de concours de 6 353 euros à ce syndicat.
- ❖ Rapports d'activité 2010. Le rapport du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) et le rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fourni par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) sont disponibles en consultation au secrétariat de mairie.
- ❖ Achat de logiciel. Le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 sur la tenue des registres de délibérations, d'arrêtés, de décisions du maire, ainsi que les actes de publication et de notification à caractère exécutoire, fait obligation aux communes de respecter des normes et formalisations définies, avec mise en application au 1er janvier 2011. Pour ce faire, le Conseil approuve l'achat du logiciel « Delarchives » de la société SEDI d'Uzès pour un coût de 99 euros HT et un coût de maintenance annuelle de 15 euros.
- ❖ Questions posées en fin de séance.
 - Transport scolaire pour les enfants de Saint-Genès et le lotissement l'Eau Vive. A destination de Riom le réseau R' Cobus dispose d'un arrêt près de la mairie annexe, et à destination de Volvic, un arrêté sera pris pour autoriser le bus scolaire affrété par le Conseil Général à passer Chemin de la Pisciculture.
 - Place de la Fontaine. Les poteaux toujours en place ne pourront être enlevés qu'après l'intervention des services de France-Télécom.
 - Ecole communale. Les demandes du conseil des parents d'élèves (cour, traçage terrain de jeux, bordures, etc.) seront prises en compte fonction des disponibilités des employés communaux.